

ORDONNANCE C-4.1, o. 106

---

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT (R.R.V.M., chapitre  
C-4.1 art 3, par 1)

---

**Ordonnance déterminant l'usage exclusif des autobus et des vélos sur la rue  
Cherrier en direction ouest entre la rue Sherbrooke Est et l'avenue du Parc-  
La Fontaine.**

À la séance ordinaire du 19 juillet 2016, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal décrète :

1. De modifier l'ensemble de la signalisation horizontale et verticale afin d'autoriser uniquement la circulation des autobus et des vélos sur la rue Cherrier en direction ouest entre la rue Sherbrooke Est et l'avenue du Parc-La Fontaine;
2. Que la présente ordonnance est édictée pour la période commençant le 19 juillet 2016 jusqu'à ce qu'une nouvelle ordonnance la remplace;
3. Que la présente ordonnance remplace toute ordonnance antérieure ayant pour effet d'établir des usages exclusifs sur la rue Cherrier en direction ouest entre la rue Sherbrooke Est et l'avenue du Parc-La Fontaine sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

---

Le secrétaire d'arrondissement,

M<sup>e</sup> Claude Groulx

Le maire d'arrondissement,

Luc Ferrandez